

**L'**USAC-CGT après consultation et vote de sa Commission exécutive nationale a décidé de signer le protocole DGAC 2007-2009. Fortement marqué par les évolutions européennes le texte annonce les enjeux pour les prochaines années. Pour l'USAC-CGT, ce protocole initie une réflexion qui pourrait aboutir à l'éclatement de la DGAC. Nous participerons aux débats à tous les niveaux pour faire valoir nos convictions et défendre les intérêts des personnels dans une DGAC unie au sein de la Fonction publique d'Etat.

### Les mêmes TSEEAC toujours bien servis

Les mesures sociales et statutaires contenues dans ce protocole, pour non négligeables qu'elles soient, ne sont malheureusement pas équitables.

C'est un gain de 800€ pour les agents qui seront nommés sur des emplois de cadre technique, gain qui s'ajoute aux 400€ engrangés lors de l'accord licence de juin. Cela concerne une cinquantaine d'agents et non 150 comme indiqué dans certains tracts qui oublient les IEEAC et les IESEA concernés par cette mesure.

Le reste du corps, laissé pour compte, n'obtient pas grand-chose.

### L'USAC-CGT a notamment obtenu

- **Enac** : fin de la discrimination qui frappait les TSEEAC instructeurs à l'Enac par rapport à leurs collègues Icna ou Iessa, leur avancement sera désormais automatique d'instructeurs de débutant (taux 9) à instructeurs après 18 mois (taux 10) et enfin instructeurs confirmés après 3 ans (taux 11). Nous demandons le taux 11 sans conditions particulières pour les instructeurs TSEEAC, au même titre que leurs collègues ; mais d'autres ont préféré cette gradation.
- **BDP Orly-Roissy** : augmentation d'un niveau du taux EVS pour tous les agents : l'USAC-CGT est la seule à l'avoir demandé. Nous avons obtenu l'alignement

de ces deux bureaux de piste sur les BRIA avant que la CFTC et le SNCTA ne s'en offusquent sans parler du silence du Satac qui avait pourtant une excellente occasion de défendre des TSEEAC... la mesure fut alors retirée avant d'être remise (mais à un niveau bien moindre) après une nouvelle intervention de la seule USAC-CGT.

Malheureusement certaines de nos revendications n'ont pas été retenues :

- Création de subdivisions CIV et augmentation des taux EVS des agents ;
- Intégration des assistants de sub liste 1 dans les RTAC2 : ce sont les seuls agents sur l'ancienne liste RTAC qui ont été "oubliés" dans l'accord licence par les syndicats signataires... Bien que qualifiée d'anomalie, l'administration n'a pas voulu revenir sur ce point.

### Résumé des autres mesures intéressant le corps des TSEEAC

#### Recrutements

- 146 sur 3 ans : l'USAC-CGT avait demandé le double. Ce nombre sera insuffisant pour pallier aux départs en retraite, aux sélections Icna et aux postes non pourvus en CAP.

#### Retraites

- **NBI** : 10 points supplémentaires pour les agents âgés de plus de 35 ans. Il a été impossible d'obtenir une mesure de type ATC Icna.

## Mesures statutaires

- Création d'un emploi de cadre technique pour les agents précédemment sur les postes RTAC2 avec indice terminal 966 (contre 780 pour l'ancien RTAC2). Le statut RTAC2 sera supprimé lors de la mise en place de ce nouveau statut d'emploi.
- Assistants de classe : suppression des assistants de classe D et repyramidage des différents niveaux.

	Situation actuelle	1 <sup>er</sup> janv. 2007	1 <sup>er</sup> janv. 2008	1 <sup>er</sup> janv. 2009
Classe A	15	20	25	30
Classe B	40	40	45	50
Classe C	30	40	30	20
Classe D	15	NIL	NIL	NIL

- Lancement d'une réflexion sur l'adaptation des statuts pour "homogénéiser la gestion statutaire des TSSEAC détenteurs de la 2eme qualification avec les IESSA et IEEAC et réfléchir à un corps de débouché pour le segment de carrière supérieure des TSEEAC par le biais d'une sélection professionnelle modernisée et amplifiée". Les résultats sont attendus pour fin 2008.

## Mesures indemnitaires

- BRIA : maintien de l'ensemble des BRIA mais seuls le BNIA et les BRIA de Bordeaux et de Lyon resteront ouverts H24. Il y aura, une fois la réorganisation effectuée, augmentation du taux d'EVS des agents et chefs de quart au taux 7 et des chefs et adjoints au taux 10. L'USAC-CGT a réaffirmé son opposition à la fermeture de nuit des autres BRIA et s'est étonnée de ne pas trouver Nice et Toulouse dans les organismes ouverts H24.
- Primes EVS Assistants et chefs de sub autres qu'ex-liste 1 réalignées sur ces derniers.
- SIA : opérateur IPE au niveau 8, opérateur IPE confirmé après 18 mois au niveau 9, superviseur au bout de 3 ans au niveau 10.
- TSEEAC dans les centrales à énergie et climatisation : prime mensuelle de 100€ pour compensation des exigences ESARR5 ainsi qu'aux CMS du Cesnac.
- CTE : actuellement taux 9 et 10 accéderont au taux 11 après 3 ans d'activité
- Roissy : prime mensuelle de 100€ pour tous les TSEEAC.

L'USAC-CGT continuera à défendre les personnels, leurs conditions de travail et à favoriser le meilleur fonctionnement des services.

Or, sur la durée du protocole, il sera étudié quelles pourraient être les évolutions de la DGAC, de la DSNA et de leurs personnels dans le contexte européen. L'USAC-CGT soutient que cette évolution est possible au sein de la Fonction publique d'Etat.

D'autres syndicats ont clairement indiqué qu'au-delà des trois ans du protocole, ils voulaient sortir de ce cadre, entraînant les personnels de la DGAC vers un avenir plus qu'incertain.

L'USAC-CGT est le seul syndicat de la DGAC qui se soit constamment et sans ambiguïté toujours opposé à la sortie de la DGAC de la Fonction publique d'Etat. Nous n'avons jamais ménagé notre peine pour maintenir cet objectif. Aujourd'hui, l'heure des choix décisifs se rapproche. Renforcer l'USAC-CGT c'est lui donner les moyens de mener ce combat en rassemblant tous les personnels et toutes les forces qui préféreront promouvoir nos conditions de travail et nos statuts au sein de la Fonction publique d'Etat plutôt que de faire le choix d'une agence européenne de contrôle... Nous avons deux ans et demi pour nous déterminer entre ces deux options.